

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025**  
**DELIBERATION N°17/03/2025-57**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le  
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en  
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation  
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 25

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint,  
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,  
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

**Absents excusés :**

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **26 MARS 2025**  
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025**  
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°16 :  
EQUIPEMENTS DE CUISINE : AVENANT N°1**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jérôme GRAS

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°16 a été attribué à l'entreprise Equip Froid (19000 Tulle) pour un montant de 9 785,00 € H.T.

Des achats de nouveaux matériels sont devenus nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle cuisine.

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 6 385,00 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 16 170,00 € H.T.

La Commission des marchés publics s'est réunie le Lundi 10 Mars 2025 et a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

**- APPROUVE l'avenant N°1 du lot N°16 équipements de cuisine relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise Equip Froid pour un montant en plus-value de 6 385,00 € H.T.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU





MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

## AVENANT N°1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Flour  
Hôtel de ville  
1 place d'Armes – BP36  
15100 SAINT FLOUR Cedex

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Equip Froid SAS  
26 route de Seigne  
19000 Tulle

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une crèche collective de 48 places**  
**Lot N°16 : Equipements de cuisine**

Date de la notification du marché public: **13 octobre 2023**

Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**

Montant initial du marché public:

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 9 785,00 €**
- **Montant TTC : 11 742,00 €**

### D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations complémentaires.

**Selon Ordre de service N°3 en date du 3 février 2025**

**Selon devis N°DV031-003182 en date du 23 janvier 2025 :**

- *Montant H.T. : 6 385,00 €*
- *Montant T.T.C. : 7 662,00 €*

Justification : matériel de cuisine supplémentaire du fait de la non possibilité de réutiliser du matériel de récupération. Ces achats sont devenus nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle cuisine.

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes :

Par ailleurs la date de fin des travaux est reportée au **7 avril 2025** comme indiqué dans l'ordre de service N°2.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON  OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 385,00 €
- Montant TTC : 7 662,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 65,25%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16 170,00 €
- Montant TTC : 19 404,00 €

#### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le Président ESTRADE Frédéric	Tulle, le 18/03/2025	 <b>EQUIP'FROID S.A.S</b> 26, route de Seigne 19000 TULLE Tél. 05 55 26 36 09 Capital de 156 000 € RCS Tulle 301 866 026 - 75 B 2

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (

A Saint-Flour, le **25 MARS 2025**

Signature

Le maire



Philippe DÉLORT

## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mercredi 19 mars 2025 10:42  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-57

### ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-57, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-57-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 17-03-2025-57

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.16 : Equipements de cuisine : Avenant N.1

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

**SECRETARIAT Ville de Saint-Flour**

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mardi 25 mars 2025 14:41  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-57

## ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-57, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250325-17-03-2025-57-CC.

**Informations sur l'acte**

Numero : 17-03-2025-57

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.16 : Equipements de cuisine : Avenant N.1

Date de décision : 25/03/2025

Date de transmission : 25/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>